

Communiqué de presse

Réhon, le 19 décembre 2022

Agglomération du Grand Longwy : un accord entre les assurances a été trouvé pour relancer le centre aquatique Osmose

L'Agglomération du Grand Longwy, représentée par son vice-président chargé des travaux Jean HUARD, et son expert assurance (Cabinet ELEX mandaté par Groupama) ont convoqué ce matin les principaux opérateurs d'exploitation, de conception, ainsi que le gestionnaire d'alimentation en eau, en vue d'obtenir un accord en responsabilité dans l'incident survenu au centre aquatique Osmose et ayant entraîné sa fermeture.

L'analyse contradictoire des experts a ainsi permis de confirmer une erreur de manipulation dans le processus de remplissage du bassin d'apprentissage ayant occasionné une série de défauts et *in fine* une inondation sur presque 80 cm des locaux techniques du centre aquatique (600 m³ d'eau) dans la nuit du 21 au 22 septembre dernier.

L'exploitant ayant reconnu sa double responsabilité, quant à l'erreur de manipulation d'une part et au défaut de transmission de l'information durant la phase de remplissage d'autre part, il lui incombe désormais de procéder, sans délai et à sa charge :

- À la remise en route des installations si le matériel le permet, notamment les pompes, y compris en mode dégradé, avec priorité donnée par l'Agglomération du Grand Longwy pour au moins deux bassins intérieurs (scolaires et associations utilisatrices) ;
- Dans le même temps à procéder à la commande et au remplacement dès réception de tous les éléments techniques ayant été mis en contact avec l'eau (pompes, armoires et circuits électriques ...) ;
- De régler à l'Agglomération du Grand Longwy les pertes d'exploitation occasionnées sur la période de fermeture de l'établissement.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de cet accord, l'Agglomération du Grand Longwy a autorisé l'accès des opérateurs au centre aquatique en vue de procéder aux tests de remise en fonctionnement nécessaires du matériel concerné par le dégât des eaux. Cette phase débute immédiatement et se prolongera durant la période des fêtes de fin d'année.

À propos du bassin extérieur, afin de le mettre en sécurité et après consultation de spécialistes des bassins en inox, l'Agglomération du Grand Longwy a indiqué au groupement exploitant/concepteur qu'il pouvait procéder au rajout d'eau avec adjonction d'antigel et de blocs polystyrènes pour éviter l'agrégation de la glace.

Une rencontre avec les associations utilisatrices a eu lieu. A cette occasion, elles ont pu estimer leurs propres pertes d'exploitation. Nous allons les inscrire dans l'accord. Une analyse juridique complémentaire doit être menée pour savoir qui doit en être demandeur et sur quelles bases puisque l'assurance de la collectivité ne porte évidemment que sur les installations et que les clubs ne contribuent pas directement aux frais d'exploitation du bâtiment (convention avec avantage en nature).

L'Agglomération du Grand Longwy se félicite de cet accord trouvé et continuera de mettre tout en œuvre pour accélérer la réouverture du Centre Aquatique Osmose dans l'intérêt des scolaires utilisateurs, des clubs sportifs et de l'ensemble de ses usagers.